

COMMISSION
ÉDUCATION

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE DANS MA COMMUNE

.....

Note préparatoire de la séance du 17/03/2021

I INTERVENANTS



Éric Quenault, Délégué régional académique
d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)



Véronique Moreira, Présidente de l'Union
sportive de l'enseignement du premier degré
(USEP)

⌚ Le jeudi 17 mars 2022 de 15h00 à 16h30

📍 En visioconférence

👤 **Élus référents :**

- **Lionel Benharous**, maire des Lilas (93)
- **Chantal Brault**, première adjointe au maire de Sceaux (92)
- **Marie-Line Pichery**, maire de Savigny-le-Temple (77)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://zoom.us/j/93202290451?pwd=RENCV2taYzh4K2UxUHhhdTIGQzYzdz09>

ID de réunion : 932 0229 0451

Code secret : 063202

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :
0970 711 105 ou support@frv-sense.com

I OBJECTIFS

- ✓ Connaître les dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Savoir nager »
- ✓ Echanger sur les leviers mobilisables par les communes pour développer le sport scolaire
- ✓ Connaître l'action de l'Union nationale du sport scolaire (USEP)

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Le sport à l'école se caractérise principalement par l'éducation physique et sportive (EPS), une discipline obligatoire, dispensée dans le cadre d'enseignements nationaux pendant les horaires de cours. **À côté de l'EPS, des activités sportives sont proposées aux élèves volontaires.**

Le sport scolaire s'appuie au sein des écoles et des établissements scolaires sur des associations sportives scolaires (AS). Des fédérations sportives et scolaires animent ce réseau d'associations et

organisent des rencontres et compétitions. Elles sont investies d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, définie dans des conventions qui les lient à l'État.

Dans son rapport « L'école et le sport : une ambition à concrétiser » publié le 12 septembre 2019, la Cour des comptes déplore le cloisonnement encore trop prégnant entre l'univers du monde sportif et le sport scolaire, faute de stratégie de développement de la pratique sportive à l'école et du manque de coordination des interventions de l'État et des collectivités territoriales. **La journée nationale du sport scolaire**, organisée chaque année en septembre, a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires auprès des élèves, équipes éducatives, parents d'élèves et des collectivités territoriales.

Les leviers mobilisables par les communes pour développer le sport scolaire

- ✓ Les communes, en tant que propriétaire des locaux scolaires, élargissent leurs compétences en prêtant des installations pour l'EPS et le sport scolaire.
- ✓ Depuis l'assouplissement des rythmes scolaires, la collectivité peut organiser des activités et des loisirs périscolaires sportifs.
- ✓ **La création d'une École municipale des sports (EMS)** vient souvent compléter l'accueil de loisirs. L'objectif est de permettre aux enfants, sous la responsabilité des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), de découvrir plusieurs activités avec une seule adhésion, d'y prendre goût de manière ludique avant d'éventuellement s'inscrire dans un club.
- ✓ **Soutenir les associations sportives comme l'USEP**, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et la fédération éducative de l'Enseignement catholique (UGSEL)
- ✓ Selon leur taille, les collectivités peuvent **organiser ou soutenir les manifestations et événements sportifs** par le biais d'un appui financier, technique, logistique et humains.

Les plans nationaux « Savoir rouler à vélo » et « Savoir nager »

Le programme « Savoir rouler à vélo », adopté en janvier 2018 par le Comité interministériel de la sécurité routière, inscrit **le vélo comme un savoir fondamental à acquérir avant 11 ans**. Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Le plan s'inscrit dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives, initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et atteindre les 9% de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Le programme fait ainsi la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, notamment auprès des jeunes de plus en plus touchés par la sédentarité, tout en privilégiant un mode économique et écologique de déplacement.

Il s'agit d'un programme qui propose aux enfants de suivre **une formation de 10 heures**, dispensée sur tout le territoire national **dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire**. Elle se compose de trois étapes encadrées par des professionnelles :

- ✓ **Savoir pédaler** et maîtriser les fondamentaux du vélo
- ✓ **Savoir circuler** et découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- ✓ **Savoir rouler à vélo** et circuler en autonomie sur la voie publique

En 2018, l'enquête de Santé Publique France faisait alertait sur une augmentation de 77% des noyades chez les moins de 13 ans. Pour répondre à cette problématique, le ministère des Sports a instauré le dispositif « **Savoir nager** » pour permettre aux enfants d'acquérir les compétences minimales assurant leur propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des programmes scolaires.

Il s'agit d'un cycle d'apprentissage de l'aisance aquatique puis de la nage, jusqu'à l'obtention de l'attestation scolaire du « savoir-nager » (ASSN). La continuité éducative s'articule autour de quatre phases :

- ✓ Le bébé nageur jusqu'à 3 ans
- ✓ L'aisance aquatique jusqu'à 6 ans
- ✓ **Le savoir nager concerne les enfants de 6 à 12 ans, valorisé par l'attestation ASSN.** Il reconnaît ainsi la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Son acquisition, en classe de CM1, CM2 et 6^e, conditionne l'accès à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre de l'EPS ou du sport scolaire.
- ✓ L'apprentissage des nages codifiées et du sauvetage

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) se compose d'un comité national, de comités départementaux et d'associations USEP locales, permettant une présence de proximité dans 7062 écoles publiques. L'USEP poursuit plusieurs objectifs à travers la pratique sportive :

- ✓ **Organiser les activités et rencontres sportives scolaires et périscolaires** des écoles publiques
- ✓ Sensibiliser les enfants au vivre-ensemble à travers le sport
- ✓ Promouvoir les valeurs de citoyenneté et de tolérance : l'enfant fait l'expérience de fonction valorisante (joueur, arbitre, organisateur de rencontre, reporter...)
- ✓ **Concourir à la formation des intervenants dans les cadres scolaires et périscolaires, y compris les agents de la collectivité.**

I PROPOSITION DE DEROULE

15h00-15h10 : Introduction de la séance par les élus référents

15h10-15h35 : Intervention de la DRAJES pour présenter les plans « Savoir nager » et « Savoir rouler à vélo »

15h35-15h55 : Intervention de l'USEP

15h55-16h25 : Temps de questions suivi d'un échange avec les élus participants sur les leviers de développement du sport scolaire

16h25-16h30 : Clôture de la séance par les élus référents

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.